

## AVIS DE MOTIONS

*M. Clements*—Mardi prochain—RÉSOLUTION—Que de l'avis de cette Chambre, il est expédient que la politique du Gouvernement concernant l'internement des sujets ennemis, la déportation des indésirables et le traitement des soldats, soit clairement définie.

*M. Durham*—Mardi prochain—RÉSOLUTION—Que de l'avis de cette Chambre, il est désirable qu'un bureau de salaires minimums soit établi au ministère du Travail, et qu'un étalon du coût de la vie doit être fixé par ce bureau et maintenu dans tout le Canada; que nul système de rémunération ne doit forcer des particuliers à vivre au-dessous dudit étalon, et que nul faible coût de la main-d'œuvre ou de la production ouvrière, ailleurs, ne doit intervenir dans les conditions régionales; qu'une fois par année ce coût de la vie doit être révisé afin que les patrons puissent savoir ce que coûtera la main-d'œuvre, et que la condition nécessaire de l'ouvrier n'engendre pas de mécontentement et de malaise justifiés; que, puisque les conditions voulues existent, le temps est venu de régler et de coordonner toutes les formes d'emploi et de rémunération au Canada selon une base scientifique, et que le premier devoir du Parlement réside dans le bien-être matériel et moral du peuple.

*M. Mowat*—Mardi prochain—RÉSOLUTION—Que de l'avis de cette Chambre, il est expédient d'aider aux soldats invalides et autres à envisager l'avenir avec confiance, et que dans ce but le Dominion devrait construire un village dans le voisinage d'une ville, dans chaque province, pour leur offrir des domiciles et des ateliers où ils pourraient s'occuper de produire des marchandises qui n'ont pas jusqu'ici été fabriquées au Canada, ainsi que des objets d'art et des œuvres littéraires, afin de leur procurer une source permanente de revenus en sus de leurs pensions. Que ces centres pourront se suffire après les premiers déboursés, et comporteront des domiciles et non pas des casernes ou des hôpitaux; que les occupants auront l'option d'acheter; que toutes les constructions seront de bonne architecture, saines et embellies, et munies d'énergie électrique; que ces demeures soient aussi mises à la disposition des veuves et orphelins des soldats, selon leurs pensions et leurs ressources.

*Sir Sam. Hughes*—Mardi prochain—RÉSOLUTION—Que de l'avis de cette Chambre, en raison des déclarations faites publiquement au cours du mois de juin 1918 au sujet du Noviciat de Guelph, et des circonstances et des faits relevant de ces accusations et d'autres accusations identiques touchant la désertion des jeunes gens et la connivence de tiers en vue de tromper les fins de la Loi du Service Militaire et autres lois et ordonnances intéressant la formation des forces militaires du Canada, il est opportun qu'un comité choisi de cette Chambre soit nommé pour instruire la question avec toute l'autorité voulue pour interroger les témoins sous serment, pour payer les frais nécessaires, et pour faire rapport à cette Chambre.

*Sir Sam. Hughes*—Mardi prochain—RÉSOLUTION—Que de l'avis de cette Chambre, un mode uniforme d'administrer la loi, avec des peines uniformes touchant les réfractaires, déserteurs, fugitifs et autres justiciables, est essentiel pour le bien public et le bon gouvernement du pays; qu'on le doit aux soldats qui ont volontairement marché avec tant de bravoure à la ligne de feu, et qui ont si généreusement combattu pour la grande cause de l'humanité.